

## I.R.C. International Réponse Coupon.

**L'Union postale universelle (UPU)** est une institution spécialisée de l'ONU. Son but est de favoriser le bon développement et la coopération des différents systèmes postaux du monde.

D'abord nommée **Union générale des postes**, elle est la première organisation internationale ayant pour but de standardiser les différents systèmes postaux des pays y adhérant. Elle fut créée le 9 octobre 1874, lors de la Conférence internationale de la poste de Berne, la capitale de la Suisse. Avec l'augmentation importante du nombre de ses membres, elle fut rebaptisée l'Union postale universelle, en 1878.

Le siège de l'UPU se trouve toujours à Berne, en Suisse. Sa langue officielle est le français, et l'anglais a été ajouté en 1994 comme langue de travail. L'organisation internationale compte aujourd'hui 192 États membres.

### Histoire

Avec la révolution industrielle et la croissance du commerce international, le besoin de communications fiables devint de plus en plus important entre les différents pays. Il fut donc nécessaire de créer un organisme où les différents États pourraient se rencontrer pour fixer les modalités de fonctionnement permettant à leurs systèmes postaux de travailler ensemble. Dès 1841-1842, l'économiste allemand Johann von Herrfeldt évoque dans ses articles une « union postale universelle ».

L'invention du timbre postal faisait dorénavant payer le port par l'expéditeur. Or, pour les expéditions vers l'étranger, seuls des accords bilatéraux existaient. Le calcul des frais de port d'après les pays traversés et les moyens de locomotions employés était donc d'une grande complexité, augmentant le risque de voir le pli ou le colis taxé à sa livraison.

En août 1862, Montgomery Blair, le directeur général de la poste des États-Unis, signale au secrétaire d'État les problèmes rencontrés par les entreprises américaines dans leur courrier et leur commerce avec l'étranger. Blair reçoit l'appui du président Abraham Lincoln, et c'est sous l'impulsion de Blair qu'une conférence internationale, regroupant 15 pays d'Europe et d'Amérique, est organisée à Paris en mai 1863.

Elle avait pour but d'établir des modalités de fonctionnement communes et des tarifs postaux plus uniformes et simples à calculer. Malheureusement, aucun accord véritablement applicable ne fut trouvé, même si cette « Première Conférence postale internationale » aboutit à une simplification des tarifs postaux.

Le 15 septembre 1874, Heinrich von Stephan, directeur du service postal de la Confédération d'Allemagne du Nord, organisa la Conférence internationale de la poste qui avait pour but de créer une union postale internationale. La conférence s'ouvrit à Berne, la capitale de la Suisse et accueillit les représentants de 22 pays. Il en sortit le Traité de Berne, signé le 9 octobre 1874, qui créa l'Union générale des postes. En raison de l'augmentation du nombre de ses membres, il fut décidé à Paris en 1878 de rebaptiser l'organisation internationale en Union postale universelle.

Le 4 juillet 1947, l'UPU signe un accord avec l'ONU et devient ainsi l'une de ses institutions spécialisées.

### Organisation

L'UPU est composé de différents organes :

le **Congrès postal universel** : c'est l'autorité suprême de l'UPU. Le Congrès se réunit tous les 4 ans et est composé de tous les plénipotentiaires des États membres. Il fixe les grands axes de travail pour les 4 ans à venir, ainsi que le budget de l'organisation ;

le **Conseil d'administration (CA)** : il supervise les activités de l'UPU et examine les différentes questions relatives au bon fonctionnement général de l'organisation. Il se réunit tous les ans. Il est composé des représentants de 41 États membres, plus le président du CA ;

le **Conseil d'exploitation postale (CEP)** : il est chargé de toutes les questions techniques. Il est composé des représentants de 40 États membres élus par le Congrès ;

le **Bureau international** : c'est le siège de l'UPU. Il apporte un soutien logistique aux différents organes de l'UPU. Certains des 150 employés permanents du Bureau peuvent également servir de conseillers auprès des États membres de l'organisation ;

les **Unions restreintes** : ce sont des Unions qui se réunissent, au besoin, pour traiter des questions de coopération entre différents pays géographiquement ou culturellement proches. Il y a au total 18 Unions restreintes :

## **Financement**

Les États membres assurent le financement de l'UPU, totalement indépendant de celui de l'ONU. Chaque État peut choisir une des 10 classes de financement lors de son admission au sein de l'UPU.

Confrontée à une crise de financement des organisations internationales, l'UPU a décidé depuis 1992 de pratiquer la politique de la croissance zéro. Depuis cette date, la croissance du budget voté par le congrès doit être égale ou inférieure à l'inflation mondiale. Ce budget est de 37 millions de francs suisses.

Le **coupon-réponse international (CRI)** a été créé par l'Union postale universelle (UPU) lors du son congrès de Rome en 1906 pour faciliter les échanges internationaux.

Il permet à l'expéditeur de fournir à son destinataire se trouvant à l'étranger, le moyen d'acquérir gratuitement un ou plusieurs timbres du retour pour un affranchissement minimal par envoi prioritaire ou une lettre-avion non recommandée pour l'étranger, afin que ce dernier puisse lui répondre.

En effet, seuls les timbres émis par le pays expéditeur étant valables au départ de celui-ci (par exemple, on ne peut envoyer de courrier depuis la France qu'avec des timbres français) ce coupon est échangeable contre des timbres locaux dans tous les bureaux de poste des pays membres de l'UPU.

Néanmoins, si tous les pays de l'UPU ne vendent pas de CRI, tous sont obligés de les accepter y compris ceux acquis dans un pays voisin.

## **Origine**

Dès la création de l'Union Postale Universelle à Paris en mai 1878 (Union alors dénommée "Union Générale des Postes") le problème du prépaiement d'une réponse dans le cadre des relations postales internationales a été étudié.

La solution idéale a toujours semblé être "le timbre poste universel" mais la variation du cours des changes (et le risque de spéculation qui pouvait en découler) a toujours été l'une des raisons majeures invoquées pour sa non adoption.

Cependant cette possibilité a de nouveau été évoquée lors du dernier Congrès de l'UPU de Pékin en 2001.

Dès le Congrès de Paris de 1878 un Arrangement avait été conclu entre treize Administrations (Allemagne, Argentine, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suisse et Tunis) pour l'utilisation de cartes postales avec réponse payée.

Ce système, mis en service à partir du 1er juillet 1879, se généralisa progressivement.

Mais cela ne solutionnait que le problème des correspondances à découvert.

C'est la raison pour laquelle fut créé, 28 ans plus tard, le coupon-réponse international par le Congrès de Rome de l'UPU en 1906.

C'est une proposition de la Grande-Bretagne (ou, plus précisément, des "colonies britanniques d'Australasie") qui est à l'origine de cette création, mais plusieurs pays avaient fait diverses propositions (non adoptées) à ce même Congrès.

La date d'ouverture du service fut fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1907.

On connaît, pour un certain nombre de pays, des coupons portant une oblitération de ce 1er octobre 1907 (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse, par exemple).

Les premiers coupons-réponse internationaux furent émis à partir le 1<sup>er</sup> octobre 1907. Depuis cette date, leur aspect général a changé 6 fois ; ce qui représente 7 formules différentes, 21 modèles (modifications des formules de base) et 35 types (modifications secondaires des modèles).

## **Types de CRI.**

Depuis quelques décennies, les collectionneurs ont pris l'habitude de désigner ces différents modèles et formules par le nom de la ville où s'est réuni le Congrès de l'UPU qui est à l'origine du changement. Les types sont numérotés chronologiquement de 1 à 33 (pour le moment ...).

## LES CONGRES

**Rome de 1906**  
**Londres de 1929**  
**Vienne de 1964**  
**Lausanne de 1974**  
**Pékin de 1999**  
**Genève (mais le coupon porte le nom de Nairobi... )**  
**Doha en 2012 (Qatar).**

Les premiers coupons furent émis le 1<sup>er</sup> octobre 1907.

**Formule ROME.**



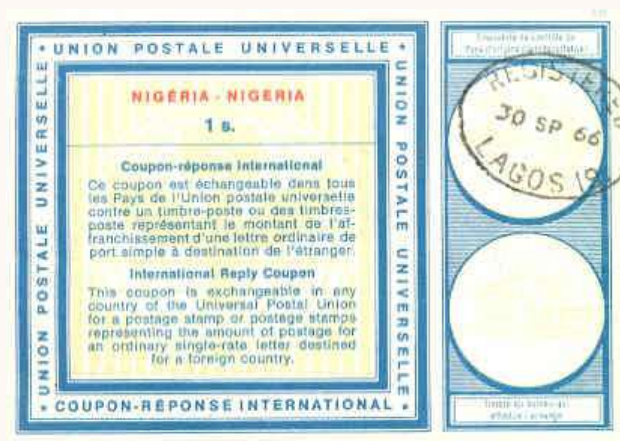
La réglementation de base dépend de l'Union Postale Universelle (UPU) ;  
Les divers opérateurs postaux ou administrations postales étant tenus de s'y conformer, et ne pouvant prendre de décision locale que dans la limite des cadres prévus.  
Il n'y a pas d'obligation de vente. Jusqu'au 31 décembre 1921, les coupons-réponse internationaux n'étaient échangeables que dans les pays ayant adhéré à un arrangement spécial.  
Depuis lors, ils doivent être échangés dans tous les pays membres de l'UPU.  
Les premiers coupons-réponse internationaux (formule "Rome") émis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1907 n'avaient aucune limite de durée de validité.

**Formule LONDRES.**



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1922, les coupons sont vendus avec une durée de validité variable.

## Formule VIENNE.



Les premiers coupons, ceux vendus jusqu'au 31 janvier 1927, n'étaient valables que six mois après leur date de vente.

## Formule LAUSANNE.



## Formule PEKIN.



La validité est de nouveau illimitée (1<sup>er</sup> juillet 1930) jusqu'à l'apparition de la formule "Pékin" (1<sup>er</sup> janvier 2002). Les coupons de la formule "Pékin 1" n'étaient échangeables que jusqu'au 31 décembre 2006. Ceux de la formule "Pékin 2" ne le seront que jusqu'au 31 décembre 2009.

**Nota :** sur les formules "Pékin", le nom du pays est systématiquement mentionné par l'UPU avant envoi aux divers opérateurs postaux nationaux.



Le précédent congrès s'était tenu à Genève en 2008. Il a notamment adopté de nouvelles structures visant à rationaliser et à simplifier le processus de décision dans les Conseils. Plusieurs propositions françaises ont été approuvées, notamment celle d'inclure dans la liste des envois interdits les objets contrefaisants et piratés et l'amélioration du système de rémunération entre opérateurs. Enfin le Congrès a adopté un nouvel Arrangement sur les services postaux de paiement qui fixe un cadre juridique conforme au droit monétaire et financier et introduit des dispositions sur les transferts de fonds électroniques.

### **L'UPU avait fixé au 31 août 2009 l'arrêt de la vente des formules "Pékin".**

Ce souhait n'a pas été entendu par tous, bien que ces coupons ne soient plus échangeables après le 31 décembre 2009.

Les tout derniers utilisateurs rencontrés sont : Burundi (octobre 2009), Saint-Pierre-et-Miquelon (octobre 2009), Mayotte (novembre 2009), Estonie (novembre 2009) et Slovaquie (novembre 2009).

### **Formule NAIROBI.**

Ce nouveau motif a été choisi lors du 24<sup>e</sup> congrès de l'UPU, tenu à Genève (Suisse) du 23 juillet au 12 août 2008, à la suite d'un concours (date limite d'envoi des projets : 15 juin 2008).

"Afin d'illustrer le nouveau coupon-réponse international (CRI), qui sera mis en circulation le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Bureau international organise un concours de dessin réservé aux pays membres de l'UPU. Le thème du concours est «Le timbre-poste, vecteur d'échange». Les dessins doivent être transmis avant le 15 juin 2008."

Dix projets avaient été sélectionnés à la suite du concours mentionné ci-dessus.

Ils étaient exposés lors du congrès à Genève.

### **Vente anticipée sur eBay !!!**

Les premiers coupons de cette nouvelle formule que nous avons vus sont apparus sur le site de vente aux enchères eBay le 19 juin 2009. Cela concerne un coupon de France avec oblitération du 18 juin. À cette date, il ne semble pas que le site de la DAPO (direction des approvisionnements de La Poste) avait déjà "ouvert ce produit à la commande" pour l'approvisionnement des bureaux de poste.

Il n'existait pas non plus de "note de service" ( la note "Agir" est du 24 juin, elle indique le 1<sup>er</sup> juillet comme date de mise en vente et le 30 juin au soir pour le retrait de la vente de la formule "Pékin").

Mais la formule est incontestable réelle, le "cachet de la poste" aussi. Nous ne désespérons pas d'avoir des informations plus précises ultérieurement. De plus nous avons vu ensuite (le 22 juin) une oblitération du 17 juin.

La durée de validité de la nouvelle formule "Nairobi" est limitée au 31 décembre 2013.

Le filigrane (identique à celui des "Pékin") est positionné un peu plus haut (à peu près à mi-hauteur) et se lit à l'envers.

Autre nouveauté : la présence dans la bande inférieure des coupons de motifs de sûreté luminescents .

Ce sont cinq globes terrestres (tous différents les uns des autres) en couleurs.

À vos lampes de Wood pour les voir !!!

Voici un coupon de France, sans timbre à date du bureau de vente.

On remarquera que le repiquage des mentions locales est du 28 mai 2009 et que la numérotation individuelle du coupon, au verso, reprend le principe de base utilisé pour la formule "Pékin 1" : début de numérotation à 0000001 et du lettrage de contrôle à AA.

### **Formule NAIROBI.**



**Depuis la fin de la formule "Lausanne", l'UPU refuse de communiquer les chiffres de tirages.** Le Bureau traite plusieurs millions de coupons chaque année et s'occupe des aspects comptables. Il ne commercialise pas directement les coupons-réponse, qui sont à se procurer auprès des bureaux de poste locaux.

**Par contre, l'UPU a publié des listes (ou les IRC sont admis).**

Le 30 septembre 2009 avec 84 pays (ajout de Belgique, Cameroun et Costa Rica).

Le 23 octobre 2009 avec 87 pays (ajout de Bangladesh, Chili et Pérou).

Le 11 janvier 2010 avec 93 pays (ajout de Azerbaïdjan, Éthiopie, Ghana, Iran, Mongolie et Vatican).

On peut considérer que les pays non listés ne vendent pas (ou plus) de coupons-réponse, les anciennes formules peut-être encore en stock n'étant plus échangeables depuis le 31 décembre 2009.

La liste suivante est datée du 13 avril 2010 et comprend 101 pays (ajout de Arménie, Colombie, Djibouti, Gibraltar, Guinée, Kazakhstan, Maldives et Malte).

La liste suivante est datée du 5 mai 2010 et comprend 105 pays (ajout de Afrique du Sud, Jamaïque, Saint-Marin et Tchad).

Celle au 1<sup>er</sup> juin 2010 comprend 107 pays (ajout de Bolivie et Émirats arabes unis).

Mise en ligne le 2 juillet 2010 comprend 111 pays (ajout de Gabon, Haïti, Mexique et Sri Lanka).

Au 13 août il y a 112 pays (ajout du Malawi),

Puis 113 le 17 août (ajout de Brunei Darussalam),

Puis 114 le 3 novembre (ajout des Bermudes),

Puis 115 le 3 décembre 2010 (ajout de la Côte-d'Ivoire),

Puis 116 le 1<sup>er</sup> février 2011 (ajout du Soudan),

Puis 117 le 27 mai 2011 (ajout du Congo Kinshasa – R.D.C-).

**Le choix d'un nouveau motif sera fait lors du 25<sup>e</sup> congrès de l'UPU qui se tiendra à Doha (au Qatar) du 3 au 25 octobre 2012.**

**Fin janvier 2012, l'UPU a lancé un concours afin de choisir l'illustration du coupon qui remplacera le "Nairobi"** (qui perdra sa valeur d'échange le 31 décembre 2013). Les administrations postales (ou les opérateurs postaux) qui souhaitent y participer doivent soumettre une maquette (une seule par "pays") à l'UPU au plus tard le 30 juin 2012. Le jury, composé par les chefs de délégation des pays membres de l'UPU, se prononcera lors du congrès de Doha. Le "pays" vainqueur recevra un droit de tirage de 10 000 coupons du nouveau modèle qui sera mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Le 25<sup>ème</sup> congrès de l'Union Postale Universelle s'est tenu à Doha du 24 septembre au 15 octobre 2012.**

Cette manifestation qui a lieu tous les 4 ans réunit les plénipotentiaires des 192 pays membres de l'UPU pour approuver notamment les futurs travaux de l'Union et les modifications des Actes de l'Union, en particulier de la Convention Postale. Les propositions discutées (environ 400) touchent à des sujets très variés mais indispensables à l'exécution et la bonne qualité du service postal international au profit de tous les utilisateurs, particuliers comme entreprises. Parmi ces propositions : la mise en vigueur de normes de sureté minimale pour le courrier international, l'évolution du système de rémunération des pays membres pour le traitement à l'arrivée des envois de courrier, la pérennisation du financement du fonds d'urgence destiné à répondre rapidement aux besoins d'assistance au lendemain de catastrophes.

Pour mémoire, la DGCIS, eh !!! oui... était à Doha pour la réunion de l'UPU, mais pas seulement !!!, ...

<http://www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr/secteurs-professionnels/services/lunion-postale-universelle-upu>

**Nouvelle illustration en 2013.**

La République tchèque a remporté le concours de dessins organisé par l'UPU pour illustrer le nouveau coupon-réponse international (CRI), treize autre pays étaient en lice. L'œuvre de l'artiste et graphiste tchèque Michal Sindelar sur le thème «L'eau, source de vie» fait écho à l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013.

Le nouveau CRI, dénommé l'eau: source de vie, sera commercialisé le 1er juillet 2013. Les clients pourront l'échanger jusqu'à la fin de 2017. Il remplacera le coupon actuel Nairobi, émis depuis le 1er juillet 2009 et valable jusqu'au 31 décembre 2013.



### Les anciens coupons "Colonies".

#### Coupons utilisés entre la **FRANCE et ses anciennes colonies**.

Successivement dénommés :

- "Coupon-réponse franco-colonial" (01/02/1927),
- "Coupon-réponse de l'Union française" (1951),
- "Coupon-réponse de la Communauté française" (1959),
- "Coupon-réponse (E)" (1963).

#### Coupons utilisés entre la **GRANDE-BRETAGNE et ses anciennes colonies**, Successivement dénommés :

- "Imperial reply coupon" (04/04/1927),
- Puis "Commonwealth reply coupon" (05/1953).
- Mis en service le 04/04/1927. Supprimés le 31/12/1975 .

#### Coupons utilisés entre l'**ESPAGNE et ses anciennes colonies**,

Dénommés - selon les zones - :

- "Vale de respuesta hispano colonial España",
- "Vale de respuesta colonias españolas",
- "Vale de respuesta zona de protectorado español en Marruecos".
- Mis en service le 01/06/1933. Supprimés le 15/04/1973.

#### Coupons utilisés entre le **JAPON et d'autres territoires** :

- La Mandchourie (lors de l'occupation japonaise),
- Puis les îles Ryu-Kyu (pendant leur occupation par les USA).
- JAPON / MANDCHOURIE : *Mis en service le 26/01/1936. Supprimés le 08/08/1945.*
- JAPON / RYU - KYU : *Mis en service le 01/07/1956. Supprimés le 15/05/1972.*



#### Coupons utilisés entre les pays membres de l'**Union Postale Américano-espagnole** (UPAE), dénommés : "Cupón-respuesta americanoespañol".

Pays ayant vendus des coupons de ce régime : Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne (et ses bureaux d'Andorre et de Tanger), Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Salvador et Venezuela.

Mis en service le 01/10/1937. Supprimés le 29/02/1956.



**Coupons utilisés entre les pays membres de l'Union Postale Arabe (UPA).**

Pays ayant vendu des coupons de ce régime : Algérie, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis (et avant leur création Doubaï et Shardjah), Iraq, Jordanie, Kuweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Soudan, Syrie, Yémen(s).

Mis en service le 01/03/1956. Ne semblent plus être en service depuis 1992 lorsque l'UPA fut remplacée par la CAPP (Commission Arabe Permanente des Postes).



**Coupons utilisés entre les pays membres de la Conférence africaine des postes et télécommunications des états de l'Afrique de l'ouest "CAPTEAO".**

Pays ayant vendu des coupons de ces régimes : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

Mis en service en 04/1978 (?). Toujours en service (au moins dans certains pays) au milieu des années 2000.





### Plusieurs pays, un même coupon !

Il s'agit de la première émission après l'indépendance (c'est-à-dire après la disparition de "l'Afrique Équatoriale Française" qui était composée de ces quatre États), tant pour les coupons internationaux que pour les coupons des régimes français (à l'époque ceux de la Communauté Française).

Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad.



**Voici ce qu'en dit le Guide Officiel de La Poste (française) dans son ultime édition (07/1988).**

#### Définition :

Les coupons-réponse sont destinés à payer aux correspondants résidant dans un pays étranger, ou dans l'un des pays énumérés au tableau ci-dessous le port d'une lettre ordinaire jusqu'à 10 g expédiée par avion à destination de la zone pour laquelle la surtaxe aérienne est la plus élevée (zone 4 - Océanie).

Il existe deux modèles : Coupon-réponse (E) et Coupon-réponse international. Le prix de vente inscrit sur les coupons-réponse "E" peut être rectifié à l'encre rouge en cas de changement de tarif (voir IG, fasc. III, art. 260).

#### Étendue du service :

- Coupons-réponse E : Andorre, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna (îles).
- Coupons-réponse internationaux : autres pays.

#### Tarifs :

Les coupons-réponse UF ou Communauté ont été retirés du service. Ces coupons sont toujours échangeables en timbres-poste. Continuent également à être échangés les coupons-réponse "E" émis par les pays du régime international particulier (et les Nouvelles-Hébrides avant leur indépendance).

#### Échange (IG III, art. 262) :

Échange uniquement contre un ou plusieurs timbres-poste, en fonction de la demande du client, et pour un montant global (taxe de port + surtaxe aérienne) correspondant, au jour de l'échange, à autant de fois la taxe d'une lettre jusqu'à 10 g à destination de la zone pour laquelle la surtaxe aérienne est la plus élevée (zone 4 - Océanie) qu'il y a de coupons échangés.

Il n'est pas tenu compte des tarifs spéciaux en vigueur dans certaines relations.

**Nota :** "I.G." renvoie au fascicule (chiffres romains) et aux articles concernés de l'Instruction Générale.

### **Réglementation des Coupons-réponse internationaux**

La réglementation de base dépend essentiellement de l'Union Postale Universelle (UPU) ;

Les divers opérateurs postaux ou administrations postales étant tenues de s'y conformer, et ne pouvant prendre de décision locale que dans la limite des cadres prévus.

Il n'y a pas d'obligation de vente mais, depuis de nombreuses décennies, une obligation d'échange.

### **Coupons-réponse des Unions postales ou zones restreintes**

La pratique est globalement identique, sous la directive des différentes Unions.

### **Oblitérations.**

Les coupons-réponse (tous, quels qu'ils soient) ont au recto deux emplacements vierges afin d'y recevoir des "oblitérations" (ou des marques d'identification) : l'un destiné au bureau qui a vendu le coupon, l'autre à celui qui l'a échangé.

À l'origine on ne devait pas pouvoir trouver dans les mains du "public" de coupons non revêtus d'une oblitération ou d'une empreinte de contrôle du bureau de vente.

Les coupons dans cet état étaient dus au manque de rigueur de certains postiers, et perdent une grande partie de leur intérêt : au niveau philatélique d'une part, mais également "financièrement parlant" car pendant de nombreuses années l'absence de cette marque d'origine empêchait l'échange des coupons ...

Cependant les derniers coupons "Lausanne" et les premiers au modèle "Pékin" portent dans le cadre de gauche la mention "Empreinte de contrôle du pays d'origine (facultative)".

Il est donc normal qu'on en rencontre des "vierges", ce qui n'arrange pas le collectionneur ! Heureusement que depuis courant 2000 l'UPU ne livre plus que des coupons avec le nom du pays imprimé, et qu'il en est de même avec les "Pékin" apparus depuis janvier 2002.

Les seuls coupons qu'on devrait, en principe, trouver dans les mains des usagers sont ceux portant (exclusivement) la marque du bureau d'origine. Aussi curieux que cela puisse paraître, on peut presque dire que c'est dans cet état qu'ils sont "neufs", ou du moins prêts à être utilisés par l'acheteur.

On voit parfois des coupons portant une seconde marque : celle du bureau d'échange. De tels coupons ne devraient pas être "en circulation", car dans cet état ce sont des "pièces comptables" justifiant d'abord au niveau local de la sortie des timbres-poste contre lesquels ils ont été échangés, puis ensuite au niveau international les diverses créances entre pays.

Les coupons trouvés dans cet état proviennent, soit de la revente par certains bureaux (désirant alléger leur comptabilité !), soit d'actes de complaisance.

La plupart des coupons de la formule Lausanne vus ainsi portent, comme marque d'échange, le timbre à date de bureaux des Antilles néerlandaises.

Une dernière remarque peut concerner les coupons qui portent la marque du bureau de vente dans le cadre réservé à celui d'échange. Ceci est relativement courant dans les pays de langue arabe (en raison de l'habitude d'écriture de droite à gauche) et dans les pays ayant eu des rapports étroits avec la Grande-Bretagne (les bons de poste britanniques ont un positionnement des cachets inversé par rapport à celui des coupons-réponse).

### **Etat du Coupon Réponse.**

Comme tout objet de collection, le coupon-réponse doit être resté propre et "agréable à l'œil".

Un certain nombre de remarques et de précisions sont néanmoins nécessaires :

Les coupons-réponse sont destinés à être joints à une correspondance et y sont souvent fixés (épingles, papier adhésif, etc.) par l'expéditeur.

Ils sont également fréquemment envoyés pliés en deux, et ceci risque de devenir de plus en plus courant avec la formule "Pékin" compte tenu de ses dimensions.

La rotation des stocks dans les bureaux de poste, principalement les plus petits, est lente et certains coupons ont séjourné plusieurs années dans des fonds de tiroirs plus ou moins propres. Ils en gardent les traces (souillures, froissement).

Ils sont aussi souvent regroupés à l'aide de trombones, qui ont parfois rouillé !

Une mention manuscrite en chiffres, dans un coin - en général supérieur -, est courante sur les coupons. C'est un moyen facile pour le postier de connaître son stock sans avoir à recompter le tas à chaque fois. Cette mention rentre donc parfaitement dans la logique du service.

Certains coupons sont rares et connus à quelques exemplaires (y compris pour des formules relativement récentes). Le chercheur préfère en avoir un "bien pourri", mais prouvant l'existence du coupon, que pas du tout ...

Et de toutes façons l'un des nombreux plaisirs de la philatélie est la liberté : chacun a le droit de collectionner ce qu'il veut, comme il le veut ; y compris les émissions (pseudo) commémoratives de timbres adhésifs ou d'entiers postaux de Principautés ou soit disant Républiques (toujours bananières).

### Quel avenir pour les IRC ???

Le coupon-réponse international est un honorable centenaire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Un tirage spécial, commémoratif, disponible dans certains pays depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, a été réalisé par l'UPU.

**Les textes des diverses décisions du Congrès de l'UPU ont eu des modifications.**

**Voici un rapide résumé de la Résolution C45/1999 "Service des coupons-réponse internationaux" prise lors de ce Congrès de Pékin:**

"Le Congrès, " (après enquête montrant que la majorité des administrations ayant répondu sont en faveur du maintien du service, mais ont des difficultés à comprendre le système comptable)

*"adopte le nouveau système de comptabilité tel que proposé par le Conseil d'exploitation (...), charge le Conseil d'administration, (...), de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en application du nouveau système de comptabilité des coupons-réponse internationaux, notamment :*

- *Prévoir les crédits nécessaires au budget de l'Union;*
  - *Fixer la valeur du coupon-réponse international et modifier en conséquence les dispositions pertinentes du Règlement de la poste aux lettres;*
  - *Fixer la période transitoire nécessaire pour l'arrêt du système actuel de comptabilité des coupons-réponse internationaux;*
  - *Concevoir la nouvelle formule du coupon-réponse international;*
- mettre en place le dispositif nécessaire à la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité des coupons-réponse internationaux;*
- *Evaluer le nouveau système et, le cas échéant, faire rapport au prochain Congrès."*

**Il faut aussi, dans le cadre de ce paragraphe sur "l'avenir des coupons-réponse", signaler la présence de la Résolution C67/1999 "Émission d'un timbre-poste universel" dans laquelle on peut lire :**

*"Le Congrès (...) charge le Conseil d'administration postale d'étudier, en coordination avec le Bureau international et l'Association mondiale pour le développement de la philatélie, la possibilité d'émettre un timbre-poste universel, en essayant d'obtenir la plus grande participation possible des pays membres de l'Union; (...)"*.

**Remarque :** ne s'agirait-il pas là de la résurgence d'un vieux serpent de mer (idée lancée par Arthur Maury en 1897 - et peut-être même par d'autres, précédemment -, et déjà reprise de nombreuses fois) ?

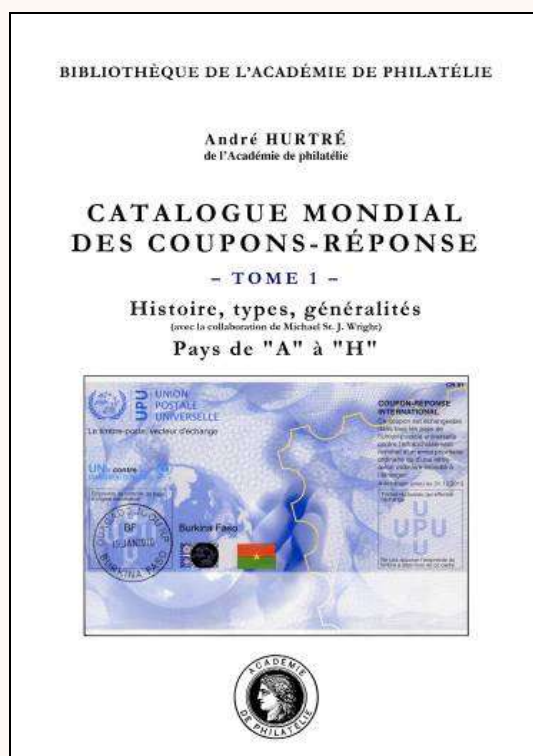
**L'avenir des coupons du régime E :**

La suppression en France de toutes les valeurs postales libellées exclusivement en francs, au soir du 31 décembre 2001, a logiquement entraîné (du moins en théorie, mais ce retrait a été annoncé dans les textes officiels) le retrait de la vente des coupons-réponse français du régime "E", qui gardent cependant leur valeur d'échange.

L'absence d'annonce de l'émission d'un nouveau coupon "E" libellé en euro a d'abord fait craindre une suppression en catimini du service. Et puis, en mai 2002, sont apparus les premiers coupons en euros (tarif alors inchangé - 0,64€ pour 4,20F - et qui fut ensuite augmenté).

L'avenir est donc devant eux, du moins on l'espère. Et pourquoi ne pas rêver de fêter leur centenaire le 1<sup>er</sup> février 2027 ? Mais il semblerait que certains TOM participant au service aient cessé d'en émettre (voir aussi à "Actualité"), ce qui pourrait être le cas de la Nouvelle-Calédonie.

## Un livre complet sur le sujet.



*Cet ouvrage traite de tous les coupons-réponse émis depuis l'origine (1907) jusqu'à nos jours, qu'il s'agisse des coupons-réponse internationaux (émis sous le contrôle de l'UPU) ou de ceux des régimes particuliers utilisés entre certains pays (la France et ses "colonies", la Grande-Bretagne et ses "colonies", l'Espagne et ses "colonies", le Japon et la Mandchourie et les îles Ryukyu, l'Union postale américano-espagnole, l'Union postale arabe et la CAPTEAO).*

*Il existe des listes et des catalogues traitant de certains pays ou groupes de pays, mais il n'a jusqu'alors jamais été publié d'ouvrage traitant des coupons-réponse dans leur ensemble.*

**Pour chaque régime, le premier tome :**

- donne un historique (création, évolution, réglementation),
- décrit tous les types successifs (impression, caractéristiques, aide à une identification rapide – y compris des valeurs et des légendes en caractères non latins –, livraisons),
- dresse une nomenclature de tous les coupons émis pour chaque pays de "Açores" à "Hongrie" (ordre alphabétique français, langue officielle de l'UPU) classés chronologiquement en suivant les tarifs.

*Bien qu'écrit en français, cet ouvrage – de par la reproduction des légendes et des surcharges – se veut facilement utilisable par un non-francophone qui sera, en plus, aidé par de nombreux tableaux et par un lexique (français / allemand / anglais / espagnol / italien).*

**Le tome 2 (parution prévue en 2013) traitera des pays de "I" à "Z" et sera complété par des "Annexes".**

**Pour en savoir plus sur les IRC, 2 sites très complets.**

<http://www.upu.int/fr/activites/coupons-reponse-internationaux/liens-utiles.html>

<http://www.couponreponse.fr/mainsommaire-fr.html>



## HISTOIRE, l'affaire 'Ponzi'.

Un **système de Ponzi** (« Ponzi scheme » en anglais) est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants. Si l'escroquerie n'est pas découverte, elle apparaît au grand jour et s'écroule quand les sommes procurées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des clients. Elle tient son nom de Charles Ponzi qui est devenu célèbre après avoir mis en place une opération basée sur ce principe à Boston dans les années 1920.

**Principe** : Cette technique d'escroquerie, punie depuis longtemps comme délit, maintenant appelée « chaîne de Ponzi » repose sur un système relativement simple, mais fragile : chaque emprunt devait être assuré par un nouvel emprunt plus élevé. Pour que les recettes continuent à couvrir les engagements, il faut une croissance des souscriptions. Dès que celle-ci se ralentit, la cessation de paiement fait découvrir le système de cavalerie.

Charles Ponzi utilisa ce système en 1921 à Boston, ce qui fit de lui, personne anonyme, un millionnaire en six mois. Les profits étaient censés provenir d'une spéculation sur les *International postal reply coupons (coupons-réponse internationaux)*, avec un rendement de 40 % en 90 jours. Environ 40 000 personnes investirent 15 millions de dollars, dont seulement un tiers leur fut redistribué

Il s'ensuivra plusieurs procès, peines d'emprisonnement et, aussi incroyable que cela puisse paraître, d'autres combines chaque fois qu'il sera relâché. Le nom de Ponzi devient alors aussi infâme que le sera celui de Madoff, plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle.

Quand il est libéré en 1934, le gouvernement donne l'ordre de le déporter en Italie où il organise plusieurs arnaques, sans grand succès. Benito Mussolini lui offre un poste à la section financière du gouvernement, mais son comportement sans scrupule le force à fuir vers le Brésil non sans avoir subtilisé un montant non divulgué au Trésor italien.

Pour le reste de sa vie, il vit d'expédients, faisant à l'occasion de la traduction. Il publie également dans les années 1930 son autobiographie : *The Rise of Mr Ponzi*. Après plusieurs accidents de santé qui le laissèrent pratiquement aveugle, il meurt, complètement ruiné dans un hôpital public de Rio de Janeiro, le 18 janvier 1949.